

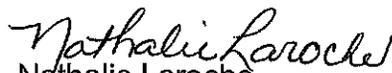
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT No 026-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac que, lors de la séance ordinaire du **mercredi le 3 mai 2023**, à la salle du conseil située au 1216 rue Principale, le conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement no 026-2023 intitulé;

« RÈGLEMENT SUR LE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC »

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 17^e jour du mois d'avril 2023.


Nathalie Laroche
Directrice générale adjointe